



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 4622

Texte de la question

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Doucet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Sandrine Doucet. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour répondre aux défis auxquels la France doit faire face, l'éducation demeure le bien le plus précieux que la République doit à ses enfants. Depuis 2012, le Gouvernement a mené une politique résolue dans ce domaine.

L'un des piliers de la réussite de l'élève repose sur son épanouissement et son ouverture au monde qui l'entoure, garantis par l'éducation artistique et culturelle, ou EAC. Ces cinq dernières années, les crédits consacrés à l'EAC au sein du ministère de la culture ont été doublés et le ministère de l'éducation nationale a établi un référentiel pour accompagner la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle tel qu'il a été voulu dans la loi de refondation de l'école.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, puis la Charte pour l'EAC réaffirment que la culture doit s'adresser à tous les élèves. Enfin, 90 % des contrats de ville intègrent une dimension culturelle et un volet éducatif.

En juillet dernier, le Premier ministre m'a confié une mission parlementaire auprès de vous-même, madame la ministre, et de vos collègues Audrey Azoulay et Patrick Kanner, visant à dégager les bonnes pratiques en matière de conception, de mise en œuvre et de projets pour l'élève dans le domaine de l'EAC sur les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle.

J'ai remis mon rapport le 25 janvier au Premier ministre, Bernard Cazeneuve, à l'issue de cette mission au cours de laquelle j'ai rencontré 350 interlocuteurs, dont j'ai apprécié l'engagement total sur le terrain. Ce rapport propose de généraliser l'EAC via le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il préconise une meilleure coordination à l'échelle locale et une impulsion de la part de l'État.

Madame la ministre, pouvez-vous nous rappeler l'ensemble des actions déjà menées et dresser quelques perspectives pour cette politique, ambitieuse parce qu'elle s'adresse aux plus modestes ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche. Madame Doucet, depuis des années il était question, dans nos débats publics, d'éducation artistique et culturelle. De belles opérations se développaient ici ou là, des options ouvraient dans des établissements, avec à chaque fois la même conclusion qu'il s'agissait d'une chance immense pour les enfants qui en bénéficiaient. Eh bien, c'est simple : cette chance, nous l'avons voulue pour tous les enfants. C'est la logique de tout ce que nous faisons depuis cinq ans, dans ce quinquennat qui aura connu des progrès considérables en matière d'éducation artistique et culturelle. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

Je vous en donne quelques exemples. Le premier est la réforme des rythmes scolaires, qui permet aujourd'hui à 94 % des communes de France d'offrir des activités artistiques aux enfants. Deuxième exemple : la réforme du collège, qui aura vu arriver un nouvel enseignement interdisciplinaire pour les collégiens, dénommé « culture et création artistique ». Troisième exemple : la loi de refondation de l'école, qui a créé le parcours d'éducation artistique et culturelle, fait à la fois d'enseignements, de rencontres avec les artistes et de pratiques individuelles ou collectives, et qui peut être évalué au brevet. Voilà pour le cadre collectif.

À cela s'ajoutent des projets inédits, soutenus, avec un financement sans précédent, par Audrey Azoulay pour le ministère de la culture, Patrick Kanner pour le ministère de la ville et moi-même pour le ministère de l'éducation nationale.

J'en donnerai rapidement quelques exemples : désormais, la quasi-totalité des écoles de France disposent d'une chorale scolaire ; désormais, tous les contrats de ville comportent, dans les quartiers en difficulté, un volet d'éducation artistique ; désormais, 16 000 jeunes en service civique se déploient, partout sur le territoire, pour mener à bien ces projets d'éducation artistique ; désormais, enseignants et artistes bénéficient de plans de formation conjoints sur ce sujet.

Tous les personnels de l'éducation nationale disposent du « Pass éducation », qui leur permet d'accéder gratuitement aux musées et monuments nationaux. Toutes les institutions culturelles se voient imposer, dans leur cahier des charges, un volet d'éducation artistique et sont évaluées sur ce point. Dernier exemple : cent trente artistes sont en résidence dans cent écoles auprès de nos élèves. Les progrès sont là. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4622

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2017](#)